



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Filière administrative

Question écrite n° 41249

Texte de la question

M. Alain Cousin a l'honneur d'appeler l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur le décret no 96-101 du 6 février 1996 portant reclassement des secrétaires de mairie en catégorie A. La situation semble injuste à un certain nombre qui étaient classés au plus haut dans les échelons provisoires et qui, suite à la parution de ce décret, se retrouvent classés sans aucune ancienneté, ce qui entraîne une importante régression tant au plan du salaire que de l'ancienneté. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il est possible de faire pour pallier ces inconvénients.

Données clés

Auteur : [M. Cousin Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41249

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3770